

Communications présentées à la Société en 1971

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **14 (1968-1971)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

18 novembre 1971 ; M. Martin BODMER, reçu le 14 janvier 1957 et décédé le 22 mars 1971 ; M^{me} Charles FERRIÈRE, médecin dentiste, reçue le 14 mars 1957 et décédée le 28 juin 1971 ; M. Henri GRANDJEAN, reçu le 12 février 1920 et décédé le 26 avril 1971, qui avait été membre du comité de 1925 à 1936, secrétaire de 1925 à 1930, président en 1933-1934, et qui avait présenté trois communications à la Société ; M. Paul GUERCHET, avocat, ancien président du Grand Conseil, reçu le 26 novembre 1925 et décédé le 14 octobre 1971 ; M. Vahan HAGOPIAN, architecte, reçu le 28 mars 1955 et décédé le 1^{er} août 1971 ; M^{me} William RAPPARD, reçue le 24 novembre 1959 et décédée le 19 décembre 1971 ; M. Raymond DE SAUSSURE, reçu le 18 mars 1955 et décédé le 29 octobre 1971.

Cinq démissions ayant été enregistrées en cours d'exercice, le nombre des membres effectifs s'élevait, au 31 décembre 1971, à 339.

Faits divers

PUBLICATIONS. — La Société d'histoire et d'archéologie a publié en 1971 la *Statistique du Département du Léman* de Sismondi, qui constitue le tome XLIV de ses *Mémoires et Documents*.

BIBLIOTHÈQUE. — La Société a reçu en 1971, par voie d'échange ou à la suite de dons, 28 volumes, 3 brochures et 99 fascicules de revues. Elle a remis d'autre part à la Bibliothèque publique et universitaire 271 volumes et fascicules de revues.

Communications

présentées à la Société en 1971

1440. — 14 janvier 1971.

Guerre psychologique et rivalités politiques à Venise dans les derniers mois de la vie de Fra Paolo Sarpi, par M. Rémy PITHON.

Les années 1622-1623 à Venise sont aussi les deux dernières du célèbre Fra Paolo Sarpi. Auteur de l'*Histoire du Concile de Trente*, Sarpi eut surtout de l'influence comme consultant en droit canon de la Sérénissime République sur laquelle le pape Paul V avait lancé l'interdit en 1607. Ce personnage, que d'aucuns accusaient de pencher vers le protestantisme, avait ses partisans parmi les « jeunes » patriotes remplissant des fonctions gouvernementales. Ces *sarpiani* ou

« paolistes », ainsi qu'on les désignait, voulaient mener une politique novatrice de résistance au Vatican et d'alliance avec la France et les Etats protestants. Ils s'opposaient aux « vieux » sénateurs, les « papalistes », enclins à la conciliation avec le Saint-Siège et à la soumission aux Espagnols. Le pouvoir, au gré de fréquentes élections, passait souvent d'un parti à l'autre, et les archives vénitiennes ne permettent guère de dire si les décisions qui ont orienté la politique vénitienne à cette époque dans telle ou telle direction sont le fait des *sarpiani* ou des « papalistes ». M. Pithon a pu pourtant le déterminer pour deux événements survenus en 1622 et 1623.

Le 8 avril 1622, le sénateur Foscarini, ancien ambassadeur en France et en Angleterre, est arrêté sur ordre du Conseil des Dix et accusé d'intelligence avec le chargé d'affaires de l'Empire à Venise. Son procès ne traîne pas : le 20 avril, il est condamné et exécuté. L'affaire fait grand bruit. Elle est un coup porté à Sarpi, dont Foscarini était l'ami. Les *sarpiani* ont tenté sans succès de le sauver par leurs votes. Les « papalistes » triomphent, pour peu de temps il est vrai. Au gré d'un renversement de majorité, une procédure est engagée qui aboutit à la preuve de l'innocence de Foscarini, à l'exécution de ses dénonciateurs et à sa réhabilitation — fait rarissime à Venise — au lendemain de la mort de Sarpi.

L'autre événement où transparait la rivalité des deux partis est le traité d'alliance conclu entre Venise, le duc de Savoie et Louis XIII pour restituer aux Ligues Grises la Valteline, dont les Espagnols s'étaient emparés en 1620 au prix d'un sanglant massacre de protestants. Venise — tout au moins les *sarpiani* — ne voyait pas d'un bon œil le seul passage entre ses possessions de terre ferme et la Suisse occupé par ses ennemis. L'alliance devait donc servir à expulser les Espagnols de la Valteline et leur ôter ainsi un passage direct entre l'Autriche et le duché de Milan. Les bases en avaient été jetées à Avignon en novembre 1622 lors d'une rencontre entre Louis XIII, Charles-Emmanuel et l'ambassadeur Pesaro. Il faudra cependant attendre le 7 février 1623 pour que le traité soit signé. Ce retard n'a d'autre explication que les interminables intrigues au sein du Sénat vénitien entre « papalistes » et *sarpiani* autour des instructions à envoyer à Pesaro. Sarpi, quoique très malade, joua un rôle important dans leur élaboration. A plus d'une reprise, il fut appelé à Saint-Marc au début de janvier 1623. Ce fut son dernier acte politique et son dernier succès : la mort l'emportait le 14 janvier. Les « papalistes » ne s'avouèrent pas battus. Ils lancèrent une campagne d'intoxication en faisant courir le bruit que Venise avait signé un traité secret la liant aux puissances protestantes européennes. L'opération visait à discréditer les *sarpiani*. Ce traité secret, forgé de toutes pièces, passa néanmoins à la postérité et les historiens les plus sérieux l'ont mentionné jusqu'à nos jours dans leurs ouvrages comme une réalité.

1441. — 28 janvier 1971.

Genève et la révision de la neutralité suisse (1918-1920), par M. Roland RUFFIEUX.

M. Ruffieux évoqua les étapes principales qui précédèrent l'entrée de la Suisse à la SDN et le rôle capital joué dans ces négociations par des Genevois tels que Charles Borgeaud, Lucien Cramer, Jean Martin, Edouard Chapuisat, Paul Pictet et surtout William Rappard.

Sous la pression des pacifistes notamment, le Conseil Fédéral accepta, au printemps 1918, d'examiner à quelles conditions la Suisse pourrait entrer à la SDN. Il apparut bientôt que si elle pouvait participer aux sanctions économiques, la Confédération pouvait difficilement accepter les sanctions militaires sans renoncer à sa traditionnelle neutralité. Cet important obstacle poussa d'emblée la Suisse allemande à renoncer ou à s'opposer à l'adhésion suisse, alors que les Suisses romands s'employèrent à trouver un biais pour permettre cette adhésion tout en maintenant la neutralité. C'est dans ce sens que se prononcèrent à la conférence de Territet les Genevois Rappard, Borgeaud et Moriaud. Le Conseil Fédéral, Calonder en particulier, suivant les idées de Huber favorable à un pacte fédéral entre les nations, entendait faire passer la neutralité avant la SDN. Ces espérances furent démenties par la conférence de Paris ; Rappard, ami de Wilson, observateur officieux à l'assemblée des vainqueurs, fit savoir que la Suisse n'avait aucune chance de faire prévaloir son point de vue.

L'affaire devint plus aiguë lorsqu'on apprit que Genève avait des chances d'être choisie comme siège de la Société, mais que ce choix était lié à l'adhésion de la Suisse à la SDN. A la conférence des neutres en mars 1919 à Paris, la Suisse maintint seule ses prétentions à la neutralité. Le Conseil Fédéral et l'Etat-Major général ne voulaient pas accepter l'article 16 de la charte qui autorisait le passage de convois militaires sur le territoire des pays membres : ils y voyaient une menace pour l'intégrité helvétique. Malgré leurs efforts, Ador et Rappard ne purent obtenir de concessions de la part des Alliés. Dans ces conditions et compte tenu de l'état de l'opinion en Suisse alémanique, il n'est pas étonnant qu'il se soit trouvé une majorité radicale suisse-allemande et socialiste au parlement, convoqué extraordinairement en septembre 1919, pour demander l'ajournement de l'adhésion de la Suisse à la SDN. Les opposants invoquaient à l'appui de leur position ce que l'on a appelé la clause américaine, c'est-à-dire qu'ils estimaient que la Suisse ne pourrait entrer que dans une société qui fût vraiment universelle. Or comme le Sénat américain refusait l'adhésion des Etats-Unis, la SDN n'était pas universelle et la Suisse n'avait pas besoin d'en faire partie.

La situation changea grâce à la déclaration de Londres, obtenue par Ador et Rappard à la fin de 1919, qui accordait à la Suisse l'autorisation d'entrer à la SDN en conservant sa neutralité militaire.

Les Chambres acceptèrent l'adhésion le 8 mars 1920, en conformité de la déclaration de Londres. Le vote populaire eut lieu le 8 mai suivant. Il fut préparé par des comités d'action où s'engagèrent des intellectuels et des universitaires. Les partis radical, libéral, conservateur et agrarien appelèrent à voter oui. Les socialistes, partisans d'un autre internationalisme, recommandèrent le non. Le résultat positif fut acquis grâce à une majorité fragile des cantons et par 400 000 oui contre 300 000 non. Genève connut une participation au scrutin de 76 % et donna 25 000 oui contre 5 000 non. L'heureuse issue du scrutin fut saluée avec enthousiasme dans la ville. Néanmoins, en raison des préventions suisses-allemandes, aucun raz-de-marée ne se manifesta dans le pays en faveur de la SDN, qui s'ouvrit le 15 novembre 1920 sous la présidence de Motta.

1442. — *11 février 1971* (assemblée générale).

Rapports du président (M. Marc-R. Sauter), du trésorier (M. Roland Cramer), du vérificateur des comptes (M. Noël Genequand), Election du comité pour 1971-1973 : M. Denis van Berchem, président, M^{lle} Anne-Marie Piuz, vice-présidente, M. Jean-Etienne Genequand, secrétaire, M. Roland Cramer, trésorier, M. Jean-Daniel Candaux, commissaire aux publications, MM. Louis Binz, Olivier Fatio, André Gür, Marc-R. Sauter.

Gustave de Cavour, représentant de la culture catholique modérée (1830-1849), par M. Paul GUICHONNET.

Jusqu'à aujourd'hui, l'historiographie s'est plu à opposer les deux frères Cavour : Camille, l'homme politique libéral, et Gustave, le réactionnaire. La réalité est plus nuancée et Gustave est en fait un représentant typique de la culture catholique modérée. C'est ce qu'a montré M. Guichonnet sur la base des correspondances échangées entre Gustave de Cavour et ses parents genevois : Auguste et William De la Rive, les Naville, les Sellon et les Maurice principalement.

Né à Turin en 1806, Gustave de Cavour héritera du titre de marquis et de la grosse fortune de son père, Michel. Sa jeunesse se passe dans le Turin de la Restauration, en un milieu très cosmopolite, où il est entouré en particulier de ses tantes Victoire et Henriette de Sellon, épouses toutes deux de nobles français, le duc de Clermont-Tonnerre et le comte de Douet d'Auzers. Déjà tourné vers la philo-

sophie, Gustave, veuf en 1833 d'Adèle de Lascaris, se cantonne dans une retraite studieuse. Des ouvrages de philosophie, fort indigestes paraît-il, et des articles, parus dans la *Bibliothèque universelle*, sortent de sa plume. Député à la Chambre piémontaise, il la fréquente sans enthousiasme et vote alors au centre-droit.

L'intimité entre les deux frères fut très grande dans leur jeunesse. En 1830, ils sont tous deux libéraux, l'un peut-être un peu plus que l'autre. Le changement d'orientation de Gustave, dû à l'influence de l'abbé Rosmini, se situe en 1836. La distance politique entre les deux frères ira s'accroissant, et plus encore après l'accession de Camille au pouvoir en 1852.

Mais si Gustave de Cavour est un catholique actif et un philosophe, il est aussi moraliste et pédagogue à ses heures. M. Guichonnet le montra en donnant lecture d'une lettre de Gustave adressée à sa cousine Adèle de Sellon, femme de Frédéric Maurice. Celle-ci lui avait demandé des conseils pour approfondir sa culture historique. Gustave lui écrivit alors une longue lettre, qui est une vraie bibliographie de l'histoire de l'Europe. Les ouvrages sont rangés dans l'ordre où il faut les lire, afin que l'assimilation du contenu de chacun d'eux permette de mieux profiter du suivant. Parmi les historiens recommandés, on peut noter Sismondi, Guizot, Thiers, Barante, Villemain, Voltaire. Il faut enfin relever que la lecture de quelques sociologues ou économistes est chaudement encouragée : Malthus, qui donne des conseils impraticables et immoraux sur le plan pratique, mais dont la théorie est très bonne, ou Ricardo, dont la lectrice tirera plus de profit que de Jean-Baptiste Say, qui est déconseillé et dont l'œuvre est jugée superficielle.

1443. — 25 février 1971.

La nomination d'Albert Rilliet-de Candolle à l'Académie (1844) : un nuage sur l'amitié Töpffer-De la Rive, par M. Léopold GAUTIER.

En 1835 le Conseil représentatif discute et adopte une nouvelle loi dite, du nom de son promoteur, « loi De la Rive », étape importante dans le développement de l'Académie du XIX^e siècle. La jalousie d'un groupe d'ambitieux se manifesta par la publication des *Lettres vertes* (1839-1840), cinq brochures parues anonymement, qui avaient pour auteur Albert Rilliet-de Candolle. Ces pamphlets suscitèrent l'indignation de Töpffer, qui les signale et les commente dans plusieurs lettres à Auguste De la Rive, le plus directement visé parmi les professeurs dont Rilliet-de Candolle conteste le mérite. Les réactions de De la Rive ne sont pas connues ; mais ce qui est certain, c'est que, quatre ans plus tard, très préoccupé de pourvoir

les chaires nouvellement créées à la Faculté des lettres, en particulier celle de littérature comparée dont Adolphe Pictet avait refusé de rester titulaire, De la Rive y pousse Rilliet-de Candolle. La nomination de celui-ci intervient en juillet 1844, malgré une vive opposition qui s'est dessinée dans la Faculté des lettres et dont Töpffer est l'un des plus ardents champions. L'opposition de Töpffer est motivée, non parce qu'il conteste la qualification scientifique de Rilliet, mais par l'indignation qu'il ressent à l'égard d'un homme qui a commis un acte déloyal et qui n'en a pas exprimé de regret.

L'amitié des deux amis a survécu à l'orage, ce qu'attestent plusieurs lettres de Töpffer, et aussi le fait que l'été suivant, quand Töpffer, déjà atteint par le mal qui l'enleva, partit avec sa femme pour Vichy, c'est aux De la Rive qu'il confia ses enfants.

La Suisse et la Commune de Paris (1871), par M. Marc VUILLEUMIER.

De ce vaste sujet d'actualité, M. Vuilleumier a choisi de traiter trois aspects : l'attitude des autorités suisses en face de la Commune, celle de la Commune envers la Suisse et l'activité des représentants diplomatiques suisses à Paris.

Dès le début de l'insurrection parisienne, le Conseil fédéral adopte à son égard une attitude très hostile, et marque sa sympathie au gouvernement légal retiré à Versailles. En mars-avril 1871, le mouvement de Lyon provoque une vive inquiétude à Genève, dont le gouvernement maintient sur pied un bataillon qui était sur le point d'être démobilisé. Le Conseil fédéral le libère pourtant sitôt que l'émeute est réduite. L'afflux qui se produit alors à Genève de réfugiés lyonnais laisse les autorités sans réaction, malgré les interventions des représentants du gouvernement de Versailles tant à Berne qu'à Genève. Le ministre de Suisse à Paris, Johann Conrad Kern, est dans les mêmes sentiments que le Conseil fédéral. Dès le 19 mars, il suit le gouvernement à Versailles, laissant son secrétaire Lardy à Paris.

L'écrasement de la Commune posera aux deux hommes de très nombreux problèmes. En effet, malgré leur hostilité à la Commune, ils ne pouvaient assister sans réagir à toutes les horreurs de la répression. Les interventions des diplomates suisses ne se bornèrent pas à protéger les ressortissants helvétiques en difficulté à Paris, mais s'étendirent à la protection de toutes les victimes, en particulier aux Communards prisonniers que les soldats versaillais voulaient tous fusiller. Le succès de cette action humanitaire est dû pour une bonne part à la très solide position de Kern à Paris, mais aussi à celle de la Suisse, seul pays républicain en Europe.

Enfin il faut noter que la Commune avait délégué en Suisse un nommé Marchand, porteur d'une adresse à la Confédération. Celui-ci

réussit à se faire recevoir au Palais fédéral, mais en sortant de cette audience, il croisa le ministre de France et il fallut toute l'habileté du Président de la Confédération, Karl Schenk, pour éviter l'incident diplomatique.

1444. — *11 mars 1971.*

La renommée européenne de Charles Bonnet, par M. Jacques MARX.

Publié dans la *Revue suisse d'histoire*, XXI, 1971, p. 497-525.

1445. — *25 mars 1971.*

L'édition des textes patristiques entre Réforme et Contre-Réforme, par M. Pierre PETITMENGIN.

L'édition des textes patristiques est née au XVI^e siècle des disputes entre catholiques et protestants relativement à l'interprétation des textes. Les premiers imprimés sont quasiment identiques aux manuscrits, qui restent très utilisés au XVI^e siècle. La méthode des premiers imprimeurs est la suivante : l'éditeur apporte quelques corrections à un exemplaire de base, puis le fait reproduire ; il y ajoute ensuite un index. Les premiers pas vers des éditions meilleures sont faits par Erasme, qui recherche le plus possible de manuscrits dans les bibliothèques des Pays-Bas et les couvents de Bâle et d'Allemagne du Sud. Il donne alors, en marge du texte établi sur l'un des manuscrits, les variantes des autres ou, à défaut, ses propres conjectures. Malheureusement, son apparat est peu explicite : il ne cite pas les manuscrits et ne les critique pas non plus, si bien qu'il lui arrive d'en utiliser de très mauvais. Les éditions fournies par Erasme ont néanmoins une grande influence et servent longtemps de vulgate.

Mais Erasme est considéré à Rome comme un hérétique et ses éditions sont mises à l'index, en même temps que l'on cherche à en donner d'autres, utilisables pour les catholiques. C'est à quoi s'appliquent plusieurs papes, qui font venir à Rome imprimeurs et savants. Le bilan de ces éditions romaines est toutefois très faible : en cinquante ans, on compte trois périodes de deux ans chacune durant lesquelles se fit un travail sérieux. Le seul aspect positif provient des bons manuscrits qui se trouvent en Italie. Pour contrebalancer ce travail romain, les protestants reprennent certaines éditions catholiques, les dépouillent de leurs préfaces et donnent un apparat qui sert d'antidote.

Mais l'on est en marche d'autre part vers de nouveaux progrès. James, bibliothécaire à Oxford sous la direction de Bodley, préconise des éditions vraiment critiques, fait des travaux préparatoires, mais

ne publie malheureusement rien. A la fin du siècle, Paris devient la capitale de la patrologie. De nombreuses éditions et des travaux sur les pères grecs, négligés jusqu'alors, y voient le jour. Grâce au Père Sirmond notamment, la méthode s'est affinée, le lecteur peut juger lui-même de l'édition grâce à l'apparat.

1446. — 22 avril 1971.

Vienne gallo-romaine, par M. Marcel LE GLAY.

L'intérêt des fouilles entreprises à Vienne par le professeur Le Glay n'est plus à souligner. Cette ancienne cité — dont on sait qu'elle fut la métropole de Genève — connut un développement historique continu pendant l'Antiquité et le haut Moyen Age. Le Bas-Empire, fait bien connu par ailleurs, marque le déclin de cette cité; l'enceinte, qui est de 7320 mètres vers 16-15 avant J.-C., ne compte plus que 1920 mètres sous le Bas-Empire. Hormis le *castrum* de Pipet et neuf églises paléo-chrétiennes, le Bas-Empire et le haut Moyen Âge n'ont laissé aucun vestige important. On aurait tort cependant de se limiter à l'époque classique, puisqu'on sait depuis quelques années seulement que Vienne fut très prospère avant sa soumission aux Romains. Les fouilles menées en 1955 sur la colline Sainte-Blandine ont révélé que ce lieu servait à la fois d'acropole, de centre artisanal et de centre de culte avant l'époque romaine. De plus, les fouilles entreprises en 1963 et 1966 sur deux chantiers au pied de la colline de Pipet ont permis de retrouver six niveaux d'occupation sous le niveau romain. Dans les parties les plus profondes, on a découvert des amphores phocéennes et un fragment de coupe attique de la fin du Ve-début du IV^e siècle avant J.-C., ce qui montre bien que Vienne fut en relation avec le port de Marseille dès cette époque. Par ailleurs, des fragments d'amphores du célèbre commerçant Sestios prouvent que cet habitat de plaine était encore prospère en 70 avant J.-C.

A l'époque romaine, Vienne s'étend sur les deux rives du Rhône. Sur la rive gauche se trouve la ville antique officielle, avec son temple dédié à Auguste et Livie, pareil à la Maison carrée de Nîmes, et ses trois théâtres, Vienne ayant été la seule ville d'Occident à présenter une telle particularité. Sur la rive droite se trouvent les quartiers urbains que les dernières découvertes faites en 1967-1970 dans la plaine de Saint-Romain-en-Gal ont parfaitement mis en lumière. Ces fouilles prouvent que Vienne s'est développée sur la rive droite dès l'époque augustéenne et qu'il y eut au début, de la part des autorités, une volonté d'imposer un plan d'urbanisme. On peut

constater aussi que Vienne a connu des architectes et des entrepreneurs qui ont tenté d'apporter des solutions locales au problème de l'humidité résultant des fréquents débordements du Rhône.

De nombreux clichés des magnifiques mosaïques découvertes sur les deux rives du Rhône donnèrent un relief supplémentaire à ce brillant exposé.

Publié partiellement dans *Revue archéologique*, 1970, p. 173-185; *CRAI*, 1971, p. 764-774; voir encore M. Le Glay et S. Tournenc, *Saint-Romain-en-Gal, quartier urbain de Vienne gallo-romaine*, Lyon, 1970.

1447. — 6 mai 1971.

Présentation du papyrus Bodmer XXV, par M. Rodolphe KASSER.

Aux environs de 1945, deux importants lots de manuscrits sont découverts en Haute Égypte. Le premier est la collection de textes gnostiques coptes de Nag^ʿHamadi, tandis que le second, à part quelques fragments, est entré en la possession de Martin Bodmer et constitue la quasi-totalité de sa collection de papyri. Il s'agit vraisemblablement de la bibliothèque d'un amateur antique qui comprend des textes grecs profanes, des textes grecs chrétiens (les évangiles de Jean et Luc, des épîtres néotestamentaires, une grande partie de Psaumes et l'*Apologie de Philéas*, entre autres) et des textes coptes chrétiens (de longs passages de la Bible, en divers dialectes de forme archaïque, textes qui constituent souvent l'unique, ou du moins la plus ancienne attestation de ces dialectes). Parmi les textes profanes, le noyau est assurément le codex qui contenait trois pièces de Ménandre : le *Dyscolos*, la *Samienne* et le *Bouclier*. La première fut éditée en 1959 par le professeur Victor Martin ; elle ne posait guère de problèmes, car elle constituait la partie centrale du codex, donc la moins abîmée, et les lacunes y étaient très minimes. Les deux autres pièces, début et fin du codex, sont assez mutilées. Pour la *Samienne*, M. Kasser a pu rétablir l'ordre des passages conservés et reconstituer parfois le texte sans risque d'erreur, grâce aux fragments qui en étaient déjà connus.

La « Samienne » dans l'œuvre de Ménandre, par M. Olivier REVERDIN.

Jusqu'au début de ce siècle, on ne connaissait de la *Samienne* qu'un vers, transmis par un grammairien. En 1905, un papyrus, conservé au musée du Caire, en restituait d'un coup 341 autres, en relativement bon état. Nous en avons maintenant, grâce au papyrus Bodmer XXV, 737 sur les 909 que comptait la pièce, soit les quatre cinquièmes. La *Samienne* est donc désormais, après le *Dyscolos*, la

comédie la mieux conservée de Ménandre. Si on y ajoute ce que le papyrus du Caire avait révélé (notamment 773 vers de l'*Arbitrage*, 448 de la *Tondue*) et le *Bouclier*, dont le papyrus Bodmer vient de restituer 544 vers, on dispose, pour juger de l'art de Ménandre et de son évolution, de cinq comédies dont la fable et une part importante du texte sont accessibles. Pour ce qui est de la *Samienne*, de nombreux indices incitent à la placer assez tard dans la carrière du poète, qui fut actif, rappelons-le, de 317 (*Dyscolos*) à sa mort, en 291 probablement.

Le thème de la *Samienne* est simple : deux pères ont décidé de marier leurs enfants. Un obstacle surgit sous la forme d'un nouveau-né, rejeton précisément des futurs époux, mais que, dans l'ignorance où tout le monde se trouve de la décision des vieillards, l'on tente de leur cacher. Après de multiples rebondissements, basés sur des malentendus, tout finira par s'arranger et le mariage aura lieu. La *Samienne* est aussi un document important sur la vie athénienne ; les situations conventionnelles mises à part, l'auteur y donne un tableau vivant de la réalité.

Un nouveau Ménandre, par M. André HURST.

Les pièces de Ménandre conservées à Cologny donnent de leur auteur un visage nouveau, en comparaison de ce que l'on en savait jusqu'ici par le témoignage des anciens et les quelques fragments connus. M. Hurst en présenta quelques preuves tirées de la *Samienne*. Deux passages, déjà connus par le papyrus du Caire, contenaient des jeux de mots assez faibles. Le papyrus Bodmer XXV donne un texte différent et les jeux de mots, beaucoup plus drôles, sont aussi beaucoup plus fins. Ménandre fait aussi un usage nouveau du cuisinier, ce personnage si fréquent de la comédie grecque et auquel on avait fait jouer tous les rôles : cuisinier-philosophe, cuisinier-philologue, etc. Le cuisinier de la *Samienne* est un vrai cuisinier, et produit ainsi un effet comique sur des spectateurs qui ne s'y attendaient plus. M. Hurst donne encore quelques exemples de citations farfelues des tragiques : Ménandre montre par là que la tragédie est un code de référence illusoire, qui déforme le réel. L'analyse de quelques autres passages, soulignant le caractère trompeur des apparences et les erreurs qu'engendre la violence, permettent finalement à M. Hurst de conclure, par comparaison avec des passages du *Dyscolos*, que la pièce est tardive. Nous avons là un Ménandre nouvelle manière, plus maître de son art.

1448. — 13 mai 1971.

Résultat des fouilles archéologiques de l'église du prieuré de Russin, par M. Charles BONNET.

Publié dans *Genava*, n.s., t. XIX, 1971, p. 4-102.

20 mai 1971 (Ascension).

Excursion archéologique à Vienne en Dauphiné: Visite, sous la direction de M. Serge Tourenç, des fouilles de Saint-Romain-en-Gal, et sous la direction de M. Jean-François Reynaud, de l'église Saint-André-le-Bas et de la cathédrale Saint-Maurice.

12 juillet 1971.

Visite, sous la direction de M. Charles Bonnet, de l'exposition « Chantiers archéologiques genevois, le Moyen Age » au Musée d'art et d'histoire.

Cette exposition montrait les résultats des fouilles exécutées à la chapelle de Peissy, dans les fortifications du bourg d'Hermance, à l'église de la Madeleine, à l'église de Russin, à l'église de Collonge et au prieuré de Saint-Jean-hors-les-Murs.

1449. — *11 novembre 1971.*

Le réseau antique des communications autour de Genève, par M. Pierre BROISE.

L'étude des voies antiques dans la région genevoise doit beaucoup aux recherches menées depuis de nombreuses années par M. Broise qui vient de consacrer une remarquable thèse de doctorat à ce sujet. Retraçant tout d'abord brièvement l'évolution de ces voies de communication dont l'origine remonte à la préhistoire sous la forme de simples sentes d'animaux puis de pistes, le conférencier souligna plus particulièrement le rôle joué par Auguste dans l'établissement des voies romaines de la région genevoise. A cette date, Genève a son réseau particulier lié aux Alpes : ce sont les voies qui correspondent aux axes Vienne-Genève, Petit-Saint-Bernard-Genève et Genève-Germanie. Dès la fin du III^e siècle, à l'époque des grandes invasions, quelques empereurs, tels Constance-Chlore et Sévère, tentèrent de restaurer ce réseau routier, qui subit de nouvelles dégradations au V^e siècle.

Après cette brève esquisse, M. Broise aborda l'aspect proprement méthodologique de l'étude des voies antiques, en énumérant toutes les sources utilisées par l'historien dans l'élaboration de son travail : itinéraires anciens (table de Peutinger, itinéraire d'Antonin), bornes milliaires, inscriptions, sans oublier les renseignements fournis par la cartographie (cartes et cadastres), les résultats de la photo-interprétation ainsi que les toponymes qui peuvent révéler l'emplacement

de voies depuis longtemps disparues (*vy, etra*, par exemple). L'archéologue, conclut M. Broise, doit appliquer l'analyse régressive en remontant du connu à l'inconnu. Quant à l'étude du réseau des communications proprement dit, elle révèle que la disposition de celui-ci fut influencée par la configuration du relief proche de Genève. Ce dernier, fort cloisonné, dicta l'articulation de toutes les routes. Aux trois grandes voies déjà citées, M. Broise ajoute celle de la rive gauche du lac, celle de la Champagne qui passait par la cluse de Nantua et enfin celle de la Faucille. Il insiste aussi sur l'importance des voies fluviales formées par le lac et le Rhône.

Les routes nécessitent étapes et greniers : des grands carrefours de la région genevoise (Annecy, Carouge, Seyssel, Vidy) pendant l'Antiquité, Genève est le plus remarquable ; son port permettait de passer directement de Narbonnaise en Gaule chevelue, alors que son forum, l'actuel Bourg-de-Four, était un nœud routier de première importance.

Les fonctions militaires, mais surtout commerciales de ces voies, impliquaient diverses organisations, telles le *cursus publicus* ou poste impériale ou l'existence de corporations fluviales (*nautae lacus Lemanni, nautae rhodanici*) qui s'occupaient du roulage des marchandises, entre Seyssel et Genève par exemple ; il existait du reste une douane à Genève.

Après avoir parlé des personnes de diverses origines (Grecs, Africains, Germains) qui passèrent par Genève en empruntant ce réseau routier et émis des hypothèses sur les origines du christianisme à Genève, M. Broise conclut son exposé en insistant sur le fait que les voies antiques ont été un des principaux facteurs de la pénétration de la civilisation romaine.

1450. — 25 novembre 1971.

Emigrés politiques et étudiants russes à Genève pendant la première guerre mondiale, par M. Ladislav MYSYROWICZ.

Dès le milieu du XIX^e siècle et plus encore au début du XX^e, Genève est un haut lieu d'« émigration » pour les Russes. Leur colonie, forte de 700 membres en 1900, en compte 2000 en 1914. Sur ce nombre, on trouve très peu d'ouvriers, quelques artisans, un tiers de « rentiers » et près de deux tiers d'étudiants et d'émigrés politiques : 600 étudiants russes sont inscrits à l'université, principalement en médecine et en chimie. C'est d'ailleurs en médecine que la proportion des Russes est la plus étonnante : en 1913, pour 100 Suisses, il y a 360 Russes ; si l'on y ajoute 130 Bulgares, on obtient une véritable « faculté slave ». Quelles étaient la vie, les activités (surtout

les activités politiques) de ces étudiants? C'est à cette question qu'a tenté de répondre M. Mysyrowicz. Malgré des sources assez minces, le conférencier a pu retrouver une dizaine de sociétés d'étudiants russes dont les « trois piliers » sont une bibliothèque, une cuisine économique (restaurant universitaire avant la lettre) et une caisse de secours mutuel. La plupart de ces sociétés se disent apolitiques, mais sont en fait anti-tsaristes. Si les schismes entre les différents mouvements politiques semblent avoir peu touché les Russes de Genève, on constate en revanche une coupure assez nette entre les internationalistes et les sionistes (beaucoup de ces étudiants étaient israélites). L'une de ces sociétés internationalistes, « Vie et Science », a particulièrement retenu l'attention de M. Mysyrowicz. Créée en 1912, ses statuts sont assez semblables à ceux des autres sociétés d'étudiants russes. Sa particularité consiste dans l'organisation prévue d'un bureau de renseignements pour les étudiants et d'un office du travail rémunéré. Le 10% des cotisations devait être versé à un comité d'aide aux émigrés politiques et aux prisonniers de guerre russes en Allemagne. Grâce aux petites annonces des journaux, on peut retrouver les titres des conférences, surtout politiques, que cette société organisait. On constate après la Conférence de Zimmerwald que plusieurs des participants au célèbre congrès vinrent exposer leur point de vue à Genève. En 1915, « Vie et Science » se fédéra avec des sociétés à but analogue de Lausanne, Zurich, Londres et Paris et publia une revue intitulée *La voix des étudiants*. Enfin, à l'occasion de certaines tensions dans l'université, on remarque que « Vie et Science » prit une part active aux controverses.

L'annonce de la Révolution d'octobre suscita l'euphorie parmi les étudiants russes. Beaucoup manifestèrent le désir de rentrer et un bureau socialiste de rapatriement fut créé, dont le président était le futur professeur Liebmann Hersch.

A la suite de cette conférence, deux survivants de ce groupe d'étudiants russes, MM. Marc Chapiro et Vladimir Socoline, ainsi que M. Aldo Dami, qui s'était trouvé en contact avec eux, rappelèrent leurs souvenirs.

1451. — 9 décembre 1971.

Le Molard dans la vie genevoise, par M. Jean-Daniel CANDAU.

Centre de la ville, le Molard l'a été plus que tout autre place de Genève : c'est ce que l'orateur montra à l'aide de textes et d'images en remontant le cours du temps. Les vicissitudes du « Molard des tramways », avec son kiosque Belle Epoque et ses lignes souvent déplacées, prouvent à l'évidence que la place n'est nullement destinée par la géographie à être un lieu de transit ou un nœud de circulation, mais au contraire un réceptacle et un centre. Pendant plusieurs

siècles, le Molard fut, par excellence, la « place du marché », un marché que permettent d'évoquer encore les aquarelles de W.-A. Töpffer et ces savoureux « cris de Genève » qui furent recueillis dès le XVII^e siècle. Qui dit marché dit fontaine : dès 1451, on trouve mention de celle du Molard et sa reconstruction en 1709 fit surgir plusieurs projets concurrents, dont les Archives d'Etat conservent les plans. Avec ses bancs et ses étals, le Molard convenait aux bateleurs et aux marchands forains, comme le rappellent le poème et l'estampe de 1823 qui vantent « le remède Le Roy ». Avant la Réforme, on y donnait aussi des spectacles de trétaux, telle cette *Sotie à dix personages* de 1523 dont le texte est connu. Par une significative rencontre, c'est au Molard que M^{me} de Staël loua un appartement, en décembre 1805, pour y installer un petit théâtre et y faire jouer ses enfants. Au Molard encore avaient lieu certaines exécutions judiciaires : mise en cage des ivrognes, fustigation des voleurs, supplice de l'estrapade et même exécutions capitales (Spifame en 1566, Comboursier du Terrail en 1609, etc.). D'ailleurs, tout au long de l'histoire de Genève, le Molard fut un centre de discussions politiques, le véritable *forum* de la cité : c'est là que Froment prêcha la Réforme en 1533 et que James Fazy fit la Révolution en 1846. Enfin, grâce à son débarcadère sur la rade (dont les « privés » assuraient autrefois une fonction fort appréciée de vidange), le Molard servit encore de cadre à certaines réjouissances populaires, notamment à celle du Noble Exercice de la Navigation, dont l'embarquement pour le tir annuel des Pâquis se faisait au Molard en grande pompe. « Marché, théâtre, forum, salle de fêtes, le Molard a toujours été la plus vivante, la plus genevoise des places de Genève », conclut M. Candaux.

Le Molard, morphologie et histoire, par M. Conrad-André BEERLI.

C'est à son port que le Molard dut, dès l'origine, une part de son importance et c'est à cause de ce port que l'évêque fit édifier au Molard les grandes Halles de la ville, en 1309. Ces halles, reconstruites à la fin du XVII^e siècle et considérablement remaniées depuis lors, existent encore et forment presque tout le côté ouest de la place, qui se terminait à l'angle des rues basses par un vaste immeuble à dôme, la maison Ferrier. De l'autre côté se succédaient les maisons de Brandis ou de Roll (médiévales), la maison Caille (1725) et la maison Deville qui lui faisait pendant, puis trois petits immeubles « gothiques ». L'ensemble n'est pas monumental, d'autant que plusieurs maisons sont de construction relativement récente. Telle qu'elle est, la place renferme pourtant un important potentiel de ce « vécu » auquel l'homme moderne est de plus en plus sensible. Il serait nécessaire que les Genevois d'aujourd'hui prennent conscience de l'importance de ce patrimoine et veillent à le transmettre intact à leurs descendants.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER
SUR L'EXERCICE 1971

Recettes

	Fr.
Solde reporté	32.102,69
Cotisations et dons	6.647,25
Intérêts du fonds ordinaire	2.887,50
Intérêts du fond Gillet	1.115,35
Vente de publications.	3.818,10
Ajustement comptes titres à la valeur réelle : Fr.	
— dossier ordinaire	3.835,95
— dossier Gillet	<u>537,—</u>
	4.372,95
Subventions :	
pour l'ouvrage de M. Claude Tappolet :	
— Ville de Genève	5.000,—
— M. Tappolet	3.000,—
pour l'ouvrage de M. Louis Binz :	
— Université de Genève	<u>15.000,—</u>
	<u>23.000,—</u>
Total	<u>73.943,84</u>

Dépenses

	Fr.
Frais généraux.	4.000,80
Frais de publications	7.772,90
Provisions pour publications en 1972-73 : Fr.	
— ouvrage de M. Tappolet	8.000,—
— ouvrage de M. Binz	<u>15.000,—</u>
	23.000,—
Solde reporté	32.102,69
Bénéfice de l'exercice	<u>7.067,45</u>
Total	<u>73.943,84</u>